

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



Modalités d'inscription à un séjour

Avant toute inscription, contactez-nous pour connaître les disponibilités :

- par téléphone au 04 71 08 35 36
- ou par mail à contact@leschaletsdumezenc.fr

Pré-réservation

Les Chalets du Mézenc sont ouverts toute l'année sur réservation. Les autres demandeurs seront reçus suivant les disponibilités.

- Cas d'un **séjour classique** avec hébergement en demi-pension ou pension complète : après le premier contact, nous posons une option sur les chambres. Nous vous envoyons une proposition / devis. Nous maintenons l'option pendant 15 jours pour vous laisser le temps de valider votre inscription.
- Cas des **séjours "clés en main"** : après avoir pris en compte vos demandes, nous vous envoyons un mail d'inscription. Une option est posée pour bloquer les chambres pendant 15 jours, pour vous laisser le temps de valider votre inscription.
- Cas des **séjours "sur mesure"** : après le premier contact, nous posons une option sur les chambres. Nous montons ensemble votre séjour puis nous vous envoyons une proposition / devis. Nous maintenons l'option pendant 15 jours pour vous laisser le temps de valider votre inscription.

Confirmation de l'inscription

1. Pour confirmer votre inscription, nous vous demandons de nous renvoyer le devis signé avec un 1^{er} acompte :
 - Pour les individuels, le 1^{er} acompte correspond à 50 % du montant du séjour.
 - Pour les groupes d'adultes, scolaires et centres de loisirs, le 1^{er} acompte correspond à 30 % du montant du séjour.
2. À 90 jours de la date du début du séjour, un 2^e acompte est demandé pour les groupes d'adultes, scolaires et centres de loisirs, correspondant à 20 % du montant du séjour.
3. Le **solde du séjour** est demandé à la fin du séjour, ou à réception de la facture pour les scolaires et les centres de loisirs.

Modes de paiement

Vous pouvez régler par carte bancaire, chèque, virement, chèques vacances ANCV et coupons sports ANCV.

Frais d'annulation

En cas d'annulation de votre part

Une annulation, quelle qu'en soit la date, ne dispense pas du paiement intégral des sommes dont vous êtes redevable. Toute modification ou annulation doit parvenir par courrier aux Chalets du Mézenc (le cachet de la poste faisant foi). En cas d'annulation du client, les retenues sont les suivantes :

Frais d'annulation pour les individuels :

- À plus de 15 jours de la date du départ : 25 % du montant du séjour.
- À 15 jours et moins de la date du départ : 50 % du montant du séjour.

Frais d'annulation pour les groupes d'adultes (lorsque tout le groupe annule) :

- À plus de 90 jours de la date du départ : l'acompte est remboursé, déduction faite de 50 € pour frais de dossier.
- De 90 à 31 jours de la date du départ : 25 % du montant du séjour.
- De 30 à 15 jours de la date du départ : 50 % du montant du séjour.
- De 14 à 4 jours de la date du départ : 75 % du montant du séjour.
- À moins de 4 jours de la date du départ : 100 % du montant du séjour.

Frais d'annulation pour les scolaires et centres de loisirs :

- À plus de 90 jours de la date du départ : 20 % du montant du séjour.
- De 90 à 31 jours de la date du départ : 50 % du montant du séjour.
- De 30 à 15 jours de la date du départ : 70 % du montant du séjour.
- À moins de 15 jours de la date du départ : 100 % du montant du séjour.

Cas d'annulation d'un participant pour une réservation de groupe :

- Pour motif médical ou décès d'un proche (sur justificatif), l'acompte est remboursé pour le participant absent.
- Pour tout autre motif, les frais d'annulation pour les individuels s'appliquent.

En cas d'annulation de la part des Chalets du Mézenc

Les Chalets du Mézenc se réservent le droit d'annuler un séjour organisé si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, ou par suite de conditions particulières (sécurité des voyageurs incertaine, force majeure, etc...). Une annulation de notre part intervient au plus tard 21 jours avant le début du séjour. Dans le cas d'une annulation pour nombre insuffisant de participants, les Chalets du Mézenc peuvent vous proposer un report du séjour que vous pouvez décliner. Si vous refusez le report, vous serez intégralement remboursés des sommes versées, mais vous ne pourrez pas prétendre à une indemnité.

Interruption de séjour

Tout séjour commencé est facturé en totalité.

Assurances

Chaque participant s'engage à avoir :

- une carte d'identité en cours de validité,
- une carte vitale,
- une **assurance en Responsabilité Civile** : chaque participant doit être couvert en RC dans le cadre d'une activité randonnée à titre de loisirs.

Les Chalets du Mézenc vous proposent avec leur partenaire l'ANCEF le **Passeport Montagne** incluant :

- une assurance couvrant les activités sportives en montagne ou en plein air,
- les frais de rapatriement,
- les frais de recherche, de secours et d'évacuation,
- le remboursement des frais engagés,
- et une protection juridique.

Vous pouvez y souscrire en ligne en 3 clics sur www.passeportmontagne.com

Les Chalets du Mézenc vous conseillent d'avoir une **assurance assistance / rapatriement** et une **assurance annulation**. Ces assurances sont fortement conseillées. Elles sont parfois incluses avec votre carte bancaire.

Organisation des séjours

Les Chalets du Mézenc organisent depuis de nombreuses années vos séjours. À ce titre, les Chalets du Mézenc sont tenus d'afficher les informations suivantes.

LES CHALETS DU MEZENC – SIRET 510 004 609 00010

Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours : IM043250001.

Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION N°4000718817/0.

Assurance RC Pro : GENERALI IARD, 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS. Police AR471367

LES CHALETS DU MEZENC

www.leschaletsdumezenc.fr / contact@leschaletsdumezenc.fr

Tel : 04.71.08.35.36 / 5 rue du Rouzoulin – 43150 LES ESTABLES

SIRET : 343 804 480 000 14 / Code APE : 552 E